



Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 11 Avril 2000)

Siège social : 60 rue des Frères Flavien
75976 PARIS CEDEX 20

SIRET : 431 968 601 00010

NAF : 87.90B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 11 avril 2000)

Siège social : 60 rue des Frères Flavien
75976 PARIS CEDEX 20

SIRET : 431 968 601 00010

NAF : 87.90B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 7 de l'annexe relative à la détermination du résultat effectif qui présente le résultat comptable de la gestion des activités « Agréées » ainsi que le résultat effectif. Etant sous contrôle de tiers financeurs, ce résultat a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de la Fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR



Jean-Yves MACE

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Actif

Bilan Actif	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au	Net au
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	584 127	535 878	48 249	58 850
Donations temporaires d'usufruit			-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 625 277	1 494 795	130 482	179 156
Autres immobilisations incorporelles	182 731	58 543	124 188	144 491
Immobilisations incorporelles en cours	161 404		161 404	148 807
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 342 981	2 719 269	44 623 712	44 700 702
Constructions	283 109 517	133 863 116	149 246 401	154 769 147
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 727 111	9 554 285	4 172 825	3 632 076
Autres immobilisations corporelles	27 276 580	21 191 765	6 084 815	5 912 447
Immobilisations corporelles en cours	20 557 331		20 557 331	13 689 459
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 255 731		2 255 731	3 649 157
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées aux participations	116 441		116 441	13 894
Autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille	495 452		495 452	487 771
Autres titres immobilisés prêts	1 150 986		1 150 986	1 159 449
Autres immobilisations financières	4 000 258	10 000	3 990 258	3 990 882
Total I	402 585 926	169 427 652	233 158 275	232 536 288
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en cours	43 871		43 871	32 555
Avances et acomptes versés sur commandes	463 611		463 611	341 383
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	10 641 153	1 179 992	9 461 160	9 153 268
Créances reçues par legs ou donations	6 410 352		6 410 352	7 837 889
Autres créances	15 067 048	43 930	15 023 118	15 219 848
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	33 847 062	193 196	33 653 866	17 947 031
Disponibilités	36 841 036		36 841 036	60 528 792
Charges constatés d'avance	881 200		881 200	624 484
Total II	104 195 332	1 417 118	102 778 214	111 685 250
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecarts de conversion - Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	506 781 259	170 844 770	335 936 490	344 221 538

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Passif

Bilan Passif	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	105 510 088	105 492 239
Dotation statutaire	97 120 000	97 120 000
Fonds propres complémentaires	8 390 088	8 372 239
Fonds propres avec droit de reprise	200 000	200 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	36 288 880	34 378 180
Réserves	27 861 848	26 733 293
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	27 861 848	26 733 293
Autres réserves	8 427 032	7 644 887
Report à nouveau	14 561 241	20 768 001
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	11 041 978	4 339 772
Excédent ou déficit de l'exercice	1 132 959	4 241 977
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 952 564	4 479 711
Situation nette (sous-total)	157 693 168	156 596 443
Intérêts des Minoritaires	3 600 873	3 583 545
Subventions d'investissement	22 044 698	21 850 775
Provisions réglementées	6 917 027	6 524 983
Total I	190 255 767	188 555 745
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	8 103 129	11 068 521
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	16 370 047	14 077 616
Fonds dédiés à l'investissement	12 460 009	12 700 480
Total II	36 933 185	37 846 617
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 409 861	916 307
Provisions pour charges	1 566 704	803 182
Total III	2 976 565	1 719 489
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 763 541	71 420 207
Emprunts et dettes financières diverses	1 712 493	1 591 451
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	178 560	326 639
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 587 095	11 357 137
Dettes des legs ou donations	398 777	529 035
Dettes fiscales et sociales	20 899 994	23 588 153
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 536 578	1 366 207
Autres dettes	3 737 850	3 760 572
Produits constatés d'avance	2 956 085	2 160 286
Total IV (1)	105 770 972	116 099 687
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	335 936 490	344 221 538
(1) Dont à plus d'un an (a)	58 855 708	59 768 079
Dont à moins d'un an (a)	46 915 264	56 331 608
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice du 01/01 au 31/12/2023	Exercice du 01/01 au 31/12/2022
Cotisations		
Ventes de biens et de services	15 581 830	13 379 403
Ventes de biens	976 911	867 265
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	14 604 920	12 512 137
Autres produits		
Produits stockée et destockage de production		
Production immobilisée	113 153	130 276
Produits de tiers financeurs	212 619 123	202 366 338
Concours publics et subventions d'exploitation	193 330 348	181 318 468
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	<i>132 070 642</i>	<i>122 769 780</i>
<i>Dont subventions d'exploitation et participations</i>	<i>61 234 363</i>	<i>58 548 688</i>
Dons et Legs		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	17 599 426	17 576 968
Dons manuels	9 264 112	9 589 917
Mécénats	307 643	950 086
Legs, donations et assurances-vie	8 027 671	7 036 965
Contributions financières	1 689 350	3 470 902
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 421 761	1 968 865
Utilisation des fonds dédiés	4 025 150	3 415 536
Autres produits	1 487 508	1 346 773
Total I	235 248 526	222 607 190
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et Autres approvisionnements	260 557	202 139
Variation des stocks	-7 035	-8 247
Achats non stockés de matières et fournitures		
Autres achats et charges externes	86 288 915	80 599 470
Aides financières	3 367 034	3 668 649
Impôts, taxes sur rémunérations	10 508 326	9 845 309
Autres impôts et taxes	1 065 870	1 075 491
Salaires et traitements	82 487 268	78 132 516
Charges sociales	31 719 083	30 231 356
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 428 394	11 669 863
Dotations aux provisions	1 908 798	80 670
Reports en fonds dédiés	5 986 475	10 220 836
Autres charges	3 220 802	2 636 705
Autres charges de gestion courante		
Total II	238 234 486	228 354 756
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 985 960	-5 747 565

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
	Exercice du 01/01 au 31/12/2023	Exercice du 01/01 au 31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	60 230	3 731
Autres intérêts et produits assimilés	1 904 582	658 818
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	319 932	240 682
Différences positives de change	936	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 749 429	0
Total III	5 035 108	903 231
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	193 196	319 932
Intérêts et charges assimilées	1 405 102	1 211 817
Différences négatives de change	12	190
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 293	0
Total IV	1 606 602	1 531 939
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 428 506	-628 707
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	442 546	-6 376 272
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	18 150	183 679
Sur opérations en capital	1 527 118	2 604 023
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	161 323	175 933
Total V	1 706 591	2 963 635
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	99 819	62 211
Sur opérations en capital	188 191	475 253
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	719 546	184 959
Total VI	1 007 557	722 423
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	699 034	2 241 212
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 622	14 124
Total des produits (I+III+V+IX)	241 990 225	226 474 056
Total des charges (II+IV+VI+VII+ VIII+X)	240 857 267	230 623 240
EXCEDENT OU DEFICIT	1 132 959	-4 149 184
Résultat Groupe Fondation de l'Armée du Salut	1 023 630	-4 241 979
<i>Résultat de l'exercice des activités "Propres"</i>	<i>4 045 030</i>	<i>849 421</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Agréées"</i>	<i>-2 952 594</i>	<i>-4 479 712</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Tiers"</i>	<i>-68 805</i>	<i>-611 688</i>
<i>Résultat des Minoritaires</i>	<i>109 328</i>	<i>92 793</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	7 301 970	7 578 220
Prestations en nature	228 054	359 814
Bénévolat	1 507 597	859 743
TOTAL	9 037 621	8 797 777
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	4 108 095	4 989 900
Mises à disposition gratuite de biens	3 193 874	2 862 470
Prestations en nature	228 054	85 664
Personnel bénévole	1 507 597	859 743
TOTAL	9 037 621	8 797 777

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2023

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIXème siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Jacques Donzé.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

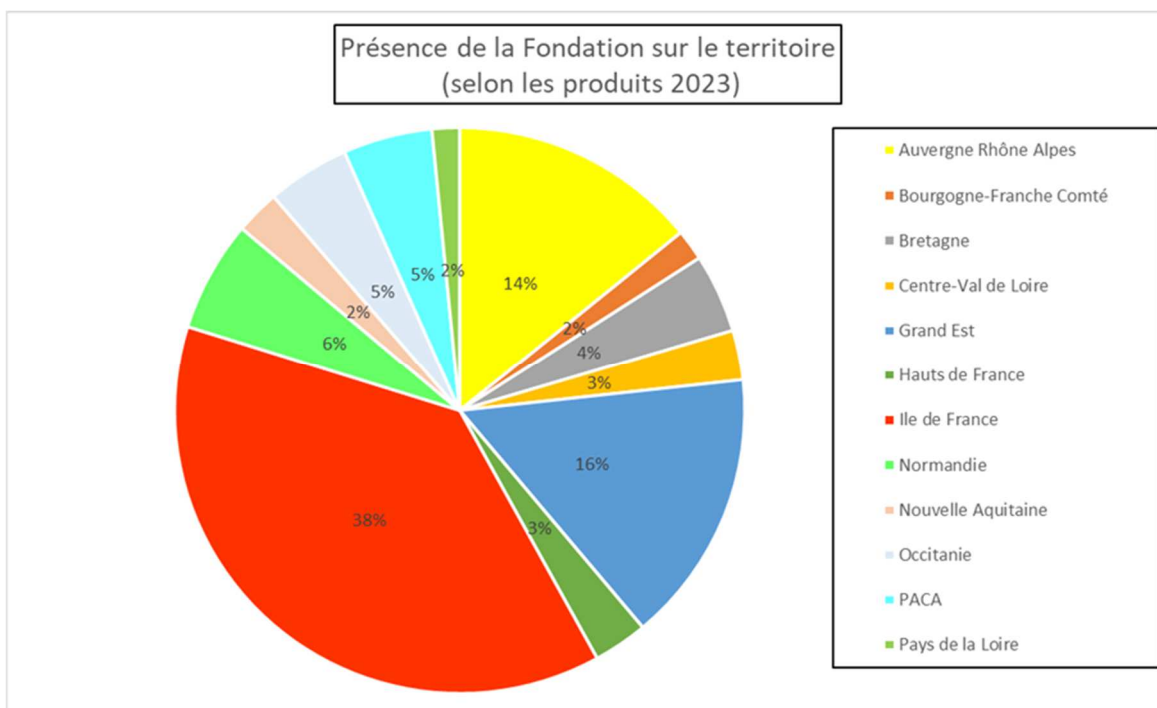
La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Les principales zones d'implantation géographiques de la Fondation sur l'Hexagone sont :

Montants en milliers d'euros	2023		2022	
Auvergne Rhône Alpes	37 203	14%	33 698	13%
Bourgogne-Franche Comté	4 646	2%	3 916	1%
Bretagne	11 827	4%	10 576	4%
Centre-Val de Loire	7 519	3%	6 081	2%
Grand Est	41 176	16%	38 647	15%
Hauts de France	8 131	3%	7 868	3%
Ile de France	99 589	38%	100 618	38%
Normandie	16 645	6%	16 228	6%
Nouvelle Aquitaine	6 628	3%	6 069	2%
occitanie	12 383	5%	11 180	4%
PACA	13 317	5%	12 005	5%
Pays de la Loire	4 099	2%	4 001	2%
Total des produits *	263 162		250 887	
<i>*comptes interco inclus</i>				



Nb : Ces produits concernent les produits de gestion avant neutralisation des écritures intra-groupe (frais de siège, locations internes, personnel mis à disposition...) ainsi que le montant des produits legs, donations et assurance vie bruts.

Périmètre des comptes combinés

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "Groupe Fondation de l'Armée du Salut".

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- SCI L'Entente (% de contrôle et % d'intérêt : 99,67 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ; entrée dans le périmètre de la combinaison en 2019
- Association Travail et Partage: association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers.
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20ème, 60 rue des Frères Flavien.

Présentation de l'association Travail et Partage

L'Association Travail et Partage est un dispositif faisant partie de l'économie Sociale et Solidaire , plus particulièrement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créé en 1983 par l'Armée du Salut, l'Association intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (Art L- du Code de l'action sociale et des familles) Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité ; production économique et accompagnement des salariés en insertion

Présentation de la SCI Paris Lilas

La SCI Paris LILAS est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménager l'ensemble immobilier, 60 rue des Frères Flaviens à Paris 20ⁱème, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985. Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI PARIS Les LILAS est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Présentation de la SCI L'ENTENTE

La SCI l'Entente détient un immeuble au 23 rue Wimpeling à Strasbourg.

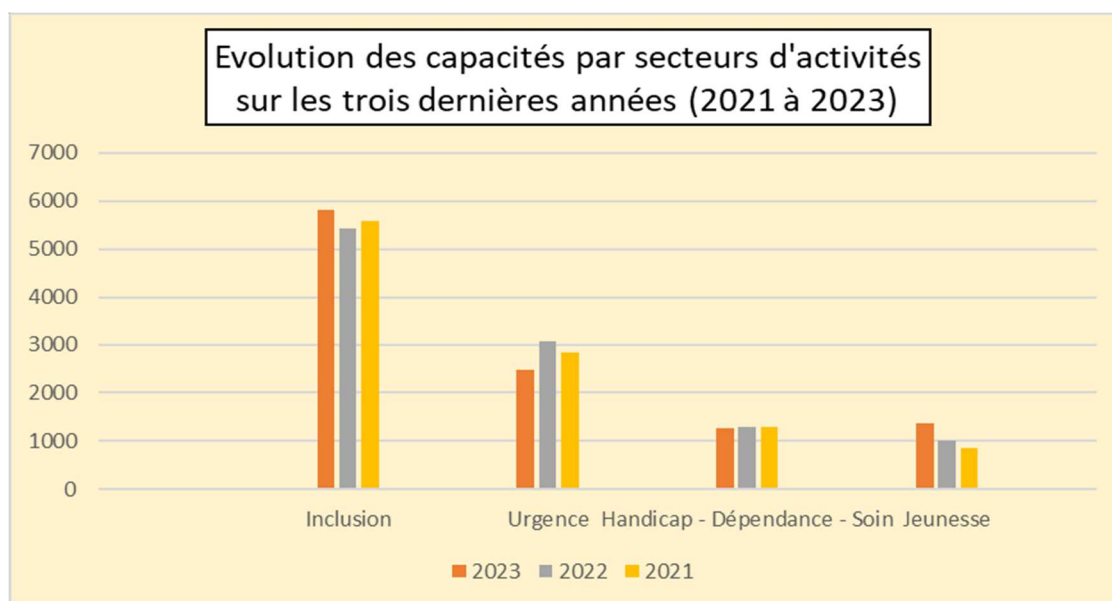
La SCI L'Entente a été acquise le 20 mars 2019 par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 299 parts sociales et par la Congrégation de l'Armée du salut à hauteur d'une part sociale. Son acquisition entre dans le cadre de la délocalisation des activités du dispositif Jeunesse France et Raymond Delcourt.

Capacité d'accueil

Celles-ci correspondent aux capacités autorisées par les autorités de contrôles et de tarification.

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	2023	2022	2021
Secteur Inclusion	8 279	8 498	8 415
Accueil de jour, crèche, distribution alimentaire	2080	519	339
Soin	160	167	166
CHRS et autres hébergements pérennes	2719	3631	3 567
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	2122	2284	2 375
Résidence sociale et pension de famille	782	1083	1 049
Atelier d'insertion	153	377	326
Autres mesures d'accompagnement	263	437	593
Secteur Handicap - Dépendance - Soin	1 277	1 281	1 281
EHPAD	801	801	801
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	113	113	113
FAM	220	220	220
Maison d'accueil spécialisée	49	49	49
SSR	24	28	28
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70	70
Secteur Jeunesse	1 358	1 009	842
Maison d'enfants à caractère social	88	88	88
Foyer d'action éducative	89	92	82
ITEP	108	108	83
Centre maternel	77	77	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	996	644	512
Total	10 914	10 788	10 538

Evolution des capacités d'accueil sur les trois dernières années par secteurs d'activité (Hors Entreprises d'Insertion)



Périmètre de la Fondation

Le périmètre des comptes annuels s'articule autour :

- La Fondation de l'Armée du Salut (le siège), organisme gestionnaire et,
- 52 établissements et services répartis sur la France en trois secteurs d'activités :

Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS - Entreprise d'Insertion
- Chambon-sur-Lignon "Les ACI du Chambon" : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS – Entreprise d'Insertion
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz "Le Passage" et "l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : pension de famille
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Orléans « La Halte » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Léon Jouhaux" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme "Résidence Charles Péan" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye "La maison Verte" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Ris-Orangis "L'Oasis" : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres et de vacances
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg "Dispositif jeunesse France et Raymond Delcourt" : foyer d'action éducative - FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement et service d'aide par le travail - ESAT –
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé - MAS –
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Nantes "Maison de retraite Protestante" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR –
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD

Le périmètre des comptes annuels intègre 52 établissements secondaires, soit un établissement de plus qu'en 2022, représentant 204 structures budgétées, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

Secteur Inclusion : 29 établissements,
Secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
Secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements

Effectifs au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le « groupe Fondation » compte parmi ses effectifs 2 854 salariés (hors contrats de remplacement et contrats d'insertion), soit 2 651.31 ETP (Equivalent Temps Plein).

Faits Majeurs de l'exercice

1-1-Modification du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Le périmètre de la Fondation compte un établissement de plus depuis le 1^{er} janvier 2023 : La Halte CHRS situé à Orléans.

1-2-Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

1.2.1- Mesures salariales

Notre activité est toujours lourdement impactée par des difficultés de recrutement.

De plus, un certain nombre de mesures salariales impactent les comptes de l'exercice :

- Primes conventionnelles Ségur, Laforcade 1 (Personnes handicapées), 2 et 3 (Socio-Educatif)
- Prime Partage de valeur
- Forfait Mobilités durables
- Revalorisation de la valeur du point année pleine
- 2 augmentations du SMIC (janvier 2023 et mai 2023)

1.2.2- Inflation

Les effets de l'inflation ont perduré en 2023 venant impacter :

- Le prix des produits alimentaires
- Le prix des fluides (le contrat cadre au sein de la Fondation et le bouclier tarifaire ont permis de juguler en partie cet impact)
- Le prix des coûts de rénovation et de construction

1.2.3 – Forte hausse des taux d'intérêts

En parallèle de cette inflation, les banques centrales ont continué à relever le niveau des taux d'intérêts venant renchérir le coût du crédit.

Le taux du livret A est ainsi passé à 2% fin 2022 à 3% depuis août 2023

1.2.4 Crédit de trésorerie

Nous avons ouvert en 2022 un crédit de trésorerie sur index €STR jusqu'à la fin 2023, d'un montant de 7 768 235 € au siège, afin de venir refinancer l'acquisition du Foyer Nazareth à Paris. Ce refinancement s'explique après la caducité des prêts qui avaient pourtant été obtenus en amont mais qui n'ont pas pu être mis en œuvre du fait d'un retard dans l'obtention du permis de construire. Ce crédit de trésorerie a fait l'objet d'un placement en compte à terme, le temps de négocier un nouveau financement. Le remboursement de ce crédit de trésorerie a été fait en décembre 2023.

1.2.5 – Produits financiers

Les comptes de l'exercice 2023 sont fortement impactés par les produits financiers : en effet il y a eu au cours de l'exercice des cessions de titres générant des plus-values ainsi que des placements de la trésorerie courante dont les revenus ont été encaissés en 2023.

1.2.6 - Association Travail & Partage

La dynamique de croissance de l'association Travail & Partage reprend à compter de 2023 avec une hausse des produits comptabilisés en 2023 de l'ordre de 22 % v/s l'exercice 2022. C'est ainsi que l'exercice 2023 présente un résultat déficitaire de 59 K€ en 2023 (v/s un résultat déficitaire de 96 K€ au titre de l'exercice 2022).

1-3- *Nouvel agrément*

L'établissement de l'Arche de Noé accueillant en journée et pendant les vacances scolaires près de 54 000 enfants et adolescents par an a reçu en 2023 l'agrément de Centre social. C'est le premier Centre social en France géré non pas par le CCAS mais par une entité privée

Livraisons des chantiers de construction en 2023

Réfection de la chaufferie à Chantilly

Mise en service des chalets « Village solidaire » au Havre

Réhabilitation cuisine à Monnetier Leirens

Mise en service espace thérapeutique à Montpellier

Mise en service espace de stationnement équipé de bornes électriques à Montpellier

Réfection réseau eaux pluviales à Montpellier

Mise en service de l'épicerie sociale à Belfort

Ouverture dispositif pour personnes victimes de violence à Reims

Mise en service de la pension de famille à Reims

Délocalisation pour travaux sur Maromme (l'Océanite)

Principes, règles et méthodes comptables

Note 1 : Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Note 2 : Changement de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode de comptabilisation au cours de l'exercice 2023

Note 3 : Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 4 : Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à relever.

Note 5 : Continuité d'exploitation

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité des activités des établissements

Note 6 : Dérogations aux principes comptables

Par dérogations aux règles comptables, des provisions pour indemnités de départ en retraite ont été inscrites partiellement et par exception, dans les comptes de nos établissements et services médicaux sociaux conformément à l'art. R314-45 du CASF à hauteur de 1 081K€.

Note 7 : Détermination du résultat – Résultat effectif

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.
- C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le résultat effectif : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs conformément aux décisions tarifaires (c'est-à-dire pour l'exercice 2023 en général celui de l'année 2021).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion	192	21	-620	-406	-877	-233
Enfance - Jeunesse	411	-24	-175	-763	-51	-150
Handicap- Dépendance - Soins	-3 059	35	100	-3 808	245	169
Siège et produits divers de la Fondation	0	-5	4 838	0	-25	732
Association Travail et Partage	0	0	-59	0	0	-95
SCI les Lilas	0	0	547	0	0	464
SCI L'Entente	0	0	-23	0	0	-28
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)	-497	-96	-452	497	96	84
Résultats de gestion	-2 953	-69	4 154	-4 479	-612	943
Résultat comptable		1 133			4 149	
<i>Reprise de résultats antérieurs</i>		699			1 329	
<i>Résultat effectif (résultat de gestion)</i>		2 199			-2 315	
<i> Dont Gestion propre</i>		4 154			943	
<i> Dont Résultat sous gestion contrôlée</i>		-1 955			-3 252	

Commentaires sur les postes de l'actif

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte à comptes	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	603		7	25		585
- Donations temporaires d'usufruit						0
- Logiciels	1 617		31	23		1 625
- Concessions brevets licences marques logiciels						0
- Droit au bail	183					183
- Autres Immobilisations incorporelles en cours	149		29		-17	161
Immobilisations incorporelles	2 552	0	67	48	-17	2 554

	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations						
- Frais établissement, recherche et développement	544		17	25		536
- Donations temporaires d'usufruit						0
- Concessions brevets licences marques logiciels	1 437		80	23		1 494
- Autres immobilisations incorporelles	38		20			58
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 020	0	117	48	0	2 090

Note 2 : Immobilisations corporelles et les biens reçus par legs

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;
- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;
- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements « comptables excédentaires différés »

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Terrains	47 055		220		68	47 343
- Constructions sur sol propre	262 857	25	1 185	25	991	265 034
- Constructions sur sol d'autrui	17 832		454	336	125	18 075
- Installations techniques, matériel et outillage	12 793	8	1 232	425	119	13 727
- Autres immobilisations corporelles	25 732	172	2 074	755	54	27 276
- Immobilisations corporelles en cours	13 689		8 218	11	-1 339	20 558
Immobilisations corporelles	379 959	205	13 383	1 552	17	392 013
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 649		1 033	2 426	0	2 256

	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations						
- Terrains et aménagement	2 354		365	0	0	2 719
- Constructions sur sol propre	117 836	2	7 328	14	0	125 152
- Constructions sur sol d'autrui	8 086		846	221		8 711
- Installations techniques, matériel et outillage	9 161	7	802	415	0	9 554
- Autres immobilisations corporelles	19 820	102	1 971	701	0	21 192
Amortissements des Immobilisations corporelles	157 256	112	11 312	1 351	0	167 328

L'augmentation des constructions pour un montant de 1 185 k€ se traduit par la construction d'une aire de jeux à Chausse (61K€), travaux de chaufferie à Chantilly (260K€), Mise en service des chalets au Havre (514K€), rénovation des cuisines à Monnetier Leirens et l'aménagement d'un espace thérapeutique à Montpellier (43K€). L'accroissement des immobilisations en cours pour un montant de 8 218K€ concerne les réhabilitations des établissements suivants :

- Belfort : travaux épicerie sociale (120K€)
- Réhabilitation Chantilly (293K€)
- Réhabilitation Centre en avant Mazamet (457K€)
- Réhabilitation logements Monnetier Mornex (359K€)
- Travaux sur le magasin à Kingersheim (109K€)
- Réhabilitation Mulhouse Marie Pascale Péan (849K€)
- Réhabilitation Foyer Nazareth à Paris 15è (1 981K€)
- Réhabilitation Maromme (485K€)
- Réhabilitation MECS St Malo (1 898K€)
- Rénovation SSR St Georges Les Bains (210K€)
- Ravalement SCI Paris Lilas (240K€)

L'augmentation des installations techniques, matériel et outillage pour 802K€ comprend notamment des équipements WIFI sur plusieurs établissements (197k€), équipements médicaux dans les EHPAD (171k€), équipements de cuisine sur 11 établissements (445k€) et des équipements de buanderie (154k€)

L'augmentation des Autres Immobilisations corporelles (2 074K€) concernent principalement :

- Le renouvellement du parc informatique pour plusieurs établissements ainsi que des travaux de WIFI suite de la mise en place d'outils métiers (197k€)
- Le matériel de transport pour (788k€)
- Le mobilier pour de l'équipement médical dans les EHPAD (660k€)

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour la Fondation.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Montants en Milliers d'euros						
- Participations et créances rattachées	13		103			116
- Autres titres immobilisés	487		8			495
- Prêts	1 160			8		1 152
- Autres immobilisations financières	4 001		106	107		4 000
Immobilisations financières	5 661	0	217	115	0	5 763

Les titres de participation et autres participations correspondent à des parts que certains établissements versent à des structures coopératives pour bénéficier de leurs services mutualisés. La variation de 103K€ s'explique principalement par l'acquisition de parts dans la SAS Tom et Josette

Les Autres Titres Immobilisées pour 495 k€ concernent les parts souscrites auprès du Crédit coopératif lors de la contraction d'emprunt.

Les prêts sont ceux réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort construction (+280 k€) et un prêt à la Fédération du Protestantisme (+700 k€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Aux dépôts versés par le Siege et les établissements
- Aux cautionnements versés par le Siege et les établissements
- Aux titres acquis auprès du Crédit Agricole dans le cadre des Comptes Epargne Temps

Note 4 : Etat des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives :

- Aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- Aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- Aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	116		116
Autres titres immobilisés	495		495
Prêts	1 151		1 151
Autres	4 000		4 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	10 641	10 641	
Créances reçues par legs ou donations	6 410	6 410	
Autres	15 067	15 067	
Charges constatées d'avance	881	881	
Total	38 761	32 999	5 762

(1) Dont les produits à recevoir suivants (répartition par bénéficiaire)

<i>(Montant en milliers euros)</i>	<i>Montant</i>
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	305
Personnel - produits à recevoir	-
Charges sociales - produit à recevoir	1 438
Impôts et taxes - produits à recevoir	10
Divers - produits à recevoir	708
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total	2 461

Note 5 : Etat des Autres Créances

L'analyse détaillée du poste « *Autres créances* » se décompose de la manière suivante

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant brut</i>
Fournisseurs débiteurs	423
Personnel avances et autres à recevoir	72
Organismes sociaux	1 438
Etat subvention	10 929
Autres impôts et taxes	404
Débiteurs divers	1 801
Total	15 067

1- Le poste **Etat Subvention pour un montant de 10 929 k€** concerne principalement

- a. Des subventions d'investissement à recevoir pour un montant de 3 157 k€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : le projet de réhabilitation sur le foyer Nazareth (2 192K€), Arche de Noé (242k€), les travaux de rénovation sur la Recyclerie à Mulhouse (222 k€) ainsi que les travaux sur le nouveau site de Serpollet pour la distribution alimentaire (20 k€).
- b. Des subventions d'exploitation à recevoir pour un montant de 7 772€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'exploitation à recevoir pour les activités courantes des établissements à savoir : Le Havre pour 1 722 k€, Le Centre Mouzaïa pour 1 539k€, Reims pour 1 137 k€, Lyon Cité pour 1 163 k€, Le Palais de la Femme pour 780 k€, La Maison du Partage pour 264 k et le CHRS William Booth à Marseille pour 205 k€.

2- Le poste « Autres impôts et taxes » pour un montant de 404 k€ comprend notamment un montant de 385 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs).

3- Le poste « Débiteurs » d'un montant de 1 801 k€, des créances concernant les Aides aux Postes de l'ESAT pour un montant de 294 k€, des créances diverses (issues de l'activité courante des établissements) pour un montant de 490k€ et des produits à recevoir pour un montant de 708 k€.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023 s'élève à 33 847 k€. Celui-ci est constitué d'une part de placement en obligations ou actions provenant de legs pour un montant de 16 246k€ et de compte à terme pour 17 600k€.

La valeur de marché s'élève à 33 883 K€ au 31 décembre 2023.

La plus-value brute latente de 174 k€ n'est pas comptabilisée en application des principes comptables. En revanche la moins-value d'un montant de 193 k€ a été provisionnée dans les comptes. Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Note 7 : Disponibilités

Ce poste comprend

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Les comptes courants bancaires	36 531	60 315
Les caisses et fonds de caisse	310	214
Total	36 841	60 529

Commentaires sur les postes de passif

Note 1 : Fonds Propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2021	Au cours de l'exercice				A la clôture
		Changement de périmètre	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	
Fonds propres sans droit de reprise	105 492 239	17 850				105 510 089
<i>Dont Fonds propres statutaires</i>	97 120 000					97 120 000
<i>Dont fonds propres complémentaires</i>	8 372 239					8 372 239
Fonds associatifs avec droit de reprise	200 000					200 000
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves	34 378 180	25 737	1 020 000	1 128 555	263 592	36 288 880
<i>Dont réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>	26 733 293	25 737		1 128 555	0	27 861 848
Report à nouveau	20 768 000	38 350	-5 261 977	643 292	1 626 425	14 561 241
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-4 989 242	38 350	-5 134 421		1 626 425	-11 041 978
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 241 977		4 241 977	1 132 959		1 132 959
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-4 479 711		4 479 711		-2 952 594	2 952 594
Situation nette	156 596 442	81 937	0	2 904 806	1 890 017	157 693 169
<i>Intérêts des Minoritaires</i>	3 583 545			17 328		3 600 873
Subventions d'investissement	21 850 775	24 716		1 593 929	1 424 721	22 044 699
Provisions réglementées	6 524 983			554 414	162 370	6 917 027
TOTAL	188 555 745	106 653	0	5 070 477	3 477 108	190 255 767

Les « Réserves des activités des ESSMS sous Gestion Contrôlée » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Elles se décomposent de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2023</i>	<i>Montant 2022</i>	<i>Variation</i>
Excedents affectés à l'investissement	11 330	11 080	250
Excedents affectés à la couverture du BFR	2 536	2 381	155
Réserves de compensation des déficits	7 212	7 154	58
Réserves de compensation des charges d'amortissements	6 783	6 118	665
Total	27 861	26 733	1 128

Le montant des dépenses dont la prise en compte est différée se décompose de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2023</i>	<i>Montant 2022</i>	<i>Variation</i>
Amortissements comptables excédentaires différés	5 180	4 936	244
Amortissements comptables excédentaires non acceptés	82	83 -	1
Dépenses pour congés payés	4 971	4 243	728
Autres droits acquis par les salariés	322	266	56
Autres dépenses non opposables	264	358 -	94
Report à nouveau des charges différées	10 819	9 886	933

Pour rappel, les charges différées sont des charges dont la prise en charge par le financeur est différée dans le temps (lors de la réalisation effective de la dépense).

Note 2 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

En application de la nouvelle réglementation, le montant des subventions d'investissement allouées par d'autres organismes a été transféré en compte de fonds dédiés d'investissement issus de la générosité du public

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissement				
TOTAL Montant Net	21 850 775	1 618 645	1 424 721	22 044 699

Note 3 : Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La « Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » peut être constituée dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation des provisions se décompose de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	625	-		625
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	444		2	442
Amortissements dérogatoires	3 907	80	150	3 837
Provision spéciale de réévaluation				-
Plus-values réinvesties	1 548	474	9	2 013
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	6 524	554	162	6 917

Les dotations et reprises impactent le résultat exceptionnel.

Note 4 : Fonds reportés et fonds dédiés

Les Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (ANC 2018-06)

Les comptes de Fonds dédiés sont différents selon le tiers financeur d'une part et d'autre part le type de dépense auquel il correspond (dépense d'exploitation ou dépense d'investissement).

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des Fonds dédiés de la Fondation par Financeur et par type de dépense.

Fonds dédiés issus de l'investissement	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés Investissements Autorités de tarification						
Artenay	10 913 €	10 000 €	3 065 €		17 848 €	
Belfort	- €	34 000 €	2 571 €		31 429 €	
Bormes	92 909 €	- €	10 439 €		82 470 €	
Chantilly	130 694 €		8 369 €		122 325 €	
Lamothe	190 970 €	176 900 €	176 900 €		190 970 €	
Louviers	126 686 €	- €	12 613 €	9 855 €	104 218 €	
Lyon Arche de Noé	7 449 €	- €	4 125 €		3 324 €	
Lyon Cite	256 715 €	16 087 €	68 872 €		203 925 €	
Marseille FAM	37 221 €	- €	4 062 €	875 €	32 284 €	
Marseille CHRS	40 000 €	40 000 €	40 000 €		40 000 €	
Monnetier FAM	112 479 €	59 736 €	50 771 €		121 443 €	
Montfermeil	1 212 338 €	418 268 €	497 112 €	73 803 €	1 059 691 €	
Montpellier	811 015 €	444 874 €	391 628 €	123 €	864 138 €	
Mulhouse Bon Foyer	38 965 €	- €	2 435 €		36 530 €	
Mulhouse MPP	905 992 €	42 000 €	3 533 €		944 459 €	
Neuilly	220 108 €	25 213 €	11 146 €		234 175 €	
Nîmes03	4 058 €	- €	4 059 €	84 693 €	76 577 €	
Paris02	16 683 €	16 683 €	16 683 €		16 683 €	
Paris03	16 320 €	16 320 €	16 320 €		16 320 €	
Paris06	27 371 €	- €	2 161 €		25 210 €	
Paris07	5 361 €	- €	1 234 €		4 127 €	
Paris12	453 304 €	80 668 €	80 668 €		453 304 €	
Paris13	48 588 €	- €	864 €		47 724 €	
Reims	513 389 €	347 269 €	345 452 €		515 206 €	
Saint Germain	5 089 €	5 089 €	5 089 €		5 089 €	
Tonneins	3 706 €	11 640 €	118 €		15 228 €	
Waldi	21 802 €	- €	2 899 €	37 €	18 866 €	
Total Ressources Investis Générosité du public	5 302 009 €	1 744 746 €	1 763 189 €	- €	5 283 565 €	
Fonds dédiés issus Investissements Autres Organismes						
Artenay	156 202 €		8 062 €		148 140 €	
Louviers	48 359 €		8 039 €		40 320 €	
Maromme	- €	60 124 €	13 369 €		46 755 €	
Mazamet	25 735 €	14 000 €	3 065 €		36 670 €	
Mulhouse Bon Foyer	220 000 €				220 000 €	
Montpellier	42 023 €	10 020 €	5 036 €		47 007 €	
Nîmes02	348 €		345 €		3 €	
Paris01	4 325 643 €		87 719 €		4 237 924 €	
Paris03	19 575 €		-	19 575 €	- €	
Paris02	124 302 €		12 226 €		112 076 €	
Paris07	5 832 €		574 €	3 539 €	1 719 €	
Paris12	32 225 €		-	32 225 €	- €	
Reims	- €	30 000 €	2 528 €		27 472 €	
Thiais	- €	8 304 €	1 619 €		6 685 €	
Tonneins	569 €		212 €		357 €	
Waldi	9 000 €				9 000 €	
Total Fonds dédiés Investissements Autres Organismes	5 011 814 €	122 448 €	142 793 €	- €	4 936 129 €	- €
Ressources liées à la générosité du public Investissements						
Artenay	5 658 €	9 264 €	2 675 €		12 247 €	
Belfort	12 000 €				12 000 €	
Chamb01	58 417 €		5 105 €		53 312 €	
LeHavre	14 000 €				14 000 €	
Marseille CHRS	109 377 €		19 557 €		89 820 €	
Mazamet	25 931 €		1 858 €		24 073 €	
Monnetier FAM	11 635 €		2 646 €		8 989 €	
Montpellier	3 484 €		3 425 €		59 €	
Mulhouse MPP	486 583 €		13 417 €		473 166 €	
Nîmes03	2 523 €		2 358 €		165 €	
Paris01	254 390 €		16 505 €		237 885 €	
Paris03	5 000 €				5 000 €	
Paris07	215 541 €		18 937 €		196 604 €	
Paris09	10 248 €		395 €		9 853 €	
Reims	22 520 €		2 796 €		19 724 €	
Waldi	7 877 €		2 751 €		5 126 €	
Application NPC Reclassement subvention investissement org privés	1 196 816 €		118 520 €		1 078 294 €	1 078 294 €
Total Ressources Investis Générosité du public	2 441 999 €	9 264 €	210 945 €	- €	2 240 317 €	
Total Fonds dédiés Investissements	12 755 822 €	1 876 459 €	2 116 928 €	- €	12 460 011 €	- €

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Belfort	34 000 €		34 000 €		- €	
Chantilly	83 504 €		26 311 €		57 193 €	
Lyon Cite	20 000 €		10 000 €		10 000 €	
Marseille CHRS	100 000 €		- €		100 000 €	
Marseille FAM	3 867 €		3 867 €		- €	
Mazamet	7 000 €	7 000 €	- €		14 000 €	
Metz01	207 000 €		- €		207 000 €	
Monnetier FAM	587 €	54 672 €	- €		55 259 €	
Montfermeil	59 970 €	34 066 €	- €		94 036 €	
Mulhouse Bon Foyer	1 174 €		- €		1 174 €	
Mulhouse MPP	40 914 €	42 000 €	26 644 €		56 270 €	
Neuilly	56 268 €		20 894 €		35 374 €	
Nimes03	7 725 €	4 220 €	7 725 €		4 220 €	
Paris03	37 854 €		- €		37 854 €	
Paris12	241 448 €	289 478 €	168 938 €		361 988 €	
Reims01	938 200 €	76 825 €	168 700 €		846 325 €	
Smalo03	40 004 €	41 440 €	52 349 €		29 095 €	
Thiais	11 839 €		3 305 €		8 534 €	
Tonneins	4 708 €	53 640 €	17 127 €	15 549 €	56 770 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autorités de tarification	1 896 062 €	603 341 €	539 859 €	15 549 €	1 975 093 €	- €
Fonds dédiés issus des Subventions Exploitations						
Belfort	337 173 €	76 506 €	160 909 €		252 770 €	118 448 €
Chantilly	18 613 €		1 200 €		17 413 €	23 363 €
Dunkerque	610 €				610 €	610 €
Lamothe	26 738 €	14 800 €	709 €		40 829 €	13 575 €
Lehavre	874 023 €	189 152 €	256 931 €		806 244 €	394 918 €
Lille	101 666 €		8 675 €		92 991 €	38 921 €
Louviers	22 139 €		534 €		21 605 €	21 605 €
Lyon Cite	675 517 €	837 052 €	126 016 €		1 386 553 €	
Maromme	97 808 €	97 500 €			195 308 €	97 508 €
Marseille CHRS	1 014 054 €	222 532 €	59 182 €		1 177 404 €	44 510 €
Monnetier Hutins	3 000 €				3 000 €	
Monnetier FAM	42 397 €				42 397 €	42 397 €
Montpellier	105 481 €	18 805 €	76 181 €		48 105 €	
Mulhouse Bon Foyer	604 910 €	58 000 €	400 885 €		262 025 €	4 239 €
Nantes	12 372 €				12 372 €	12 372 €
Neuilly	13 407 €		12 991 €		416 €	
Nimes02	83 307 €				83 307 €	83 307 €
La Halle Orléans	- €				103 750 €	
Paris01	182 002 €	68 937 €	28 983 €		221 956 €	
Paris03	9 793 €				9 793 €	9 793 €
Paris06	2 038 €	14 000 €	9 069 €		6 970 €	
Paris07	26 869 €				26 869 €	16 869 €
Paris12	48 146 €	61 258 €			109 404 €	48 146 €
Paris13	35 000 €				35 000 €	35 000 €
Reims	56 020 €	1 301 €			57 321 €	56 020 €
Saint Etienne	20 441 €		2 500 €		17 941 €	17 941 €
Saint Germain	1 500 €				1 500 €	1 500 €
Strasbourg	25 942 €				25 942 €	
Thiais	- €	2 100 €			2 100 €	
Tonneins	15 549 €			15 549 €	0 €	
Waldi	58 072 €	200 €	39 652 €		18 620 €	
Total Fonds dédiés Subvention Exploitation	4 514 585 €	1 662 143 €	1 184 417 €	15 549 €	5 080 515 €	1 081 042 €
Fonds dédiés issus de l'Exploitation						
Fonds dédiés issus Exploitation Autres Organismes						
Lyon Cité	30 000 €		30 000 €		- €	
Mazamet	- €	1 000 €			1 000 €	
Mulhouse Bon Foyer	- €	10 000 €			10 000 €	
Nantes	- €	2 000 €			2 000 €	
Nimes03	- €	7 248 €			7 248 €	
Paris01	- €	780 523 €			780 523 €	
Paris03	22 889 €			19 575 €	42 464 €	
Paris07	- €			3 539 €	3 539 €	
Paris09	6 178 €	61 203 €	6 178 €		61 203 €	
Paris12	- €			32 225 €	32 225 €	32 225 €
Saint Germain	- €	13 931 €			13 931 €	
Strasbourg01	1 396 €		660 €		735 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autres Organismes	60 462 €	875 905 €	36 838 €	55 339 €	954 869 €	
Ressources liées à la générosité du public						
Artenay	39 772 €		11 212 €		28 560 €	
Belfort	3 230 €	427 €			3 657 €	
Louviers	3 808 €		1 891 €		1 917 €	
Lyon Cité	2 788 €		2 788 €		- €	
Mazamet	3 689 €		3 689 €		- €	
Nimes03	1 154 €		58 €		1 096 €	
Paris07	7 500 €	1 870 €	1 370 €		8 000 €	
Paris08	- €	818 €			818 €	
Paris09	9 322 €		3 061 €		6 261 €	
Paris10	- €	18 800 €			18 800 €	
Reims	6 452 €	1 450 €			7 902 €	
Saint Malo 04	6 725 €		4 819 €		1 906 €	
Paris01 dons	1 725 209 €	97 981 €	131 333 €		1 691 855 €	523 300 €
Paris01 Legs	5 735 518 €	847 281 €			6 582 799 €	3 531 137 €
Thiais	6 000 €				6 000 €	
Total Ressources liées à la générosité du public	7 551 167 €	968 626 €	160 220 €	- €	8 359 571 €	4 054 437 €
Total Fonds dédiés Exploitation	14 022 276 €	4 110 016 €	1 921 334 €	55 339 €	16 370 047 €	5 135 479 €
Fonds dédiés	26 778 098 €	5 986 475 €	4 038 262 €	- €	28 830 058 €	5 135 479 €

A l'ouverture de l'exercice 2023, les fonds dédiés s'élevaient à 26 778 k€. Au cours de l'année 2023 il a été mis en fonds dédiés un montant de 5 986 k€ et la Fondation a consommé 4 038 k€ de fonds dédiés.

Le montant des fonds dédiés à la fin de l'exercice 2023 s'élève à 28 830 k€ dont à plus de deux ans 5 135k€.

Les principales augmentations concernent :

- Les fonds accordés par les Autorités de contrôle et de tarification 603 k€ de fonds à l'exploitation et 1 745 k€ pour l'investissement,
- Les fonds accordés au titre des subventions pour un montant de 1 662 k€,
- Les fonds dédiés autres organismes pour 998k€
- Les fonds accordés par la générosité du public (exploitation et investissement) pour un montant de 978 k€.

Les Fonds reportés

Les fonds reportés ont évolué de la manière suivante

<i>Montants en €</i>	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
FONDS REPORTES	11 068 521	2 921 188	5 886 580	8 103 129

Note 5 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

<i>Montants en euros</i>	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	874 322	692 132	327 730		1 238 724
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	493 306	712 152	124 424		1 081 034
Charges à répartir sur plusieurs exercices	168 280	4 950			173 230
Autres provisions pour risques et charges	183 581	369 021	69 024		483 578
					0
TOTAL	1 719 489	1 778 255	521 178	0	2 976 566
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		1 778 255	521 178		
Financières					
Exceptionnelles					

Note 6 : Etat des dettes

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	62 764	3 908	15 171	43 685
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	62 764	3 908	15 171	43 685
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	1 712	1 712		
Avances et acomptes reçus sur commandes	179			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 587	11 587		
Dettes des legs et donations	399	399		
Dettes fiscales et sociales	20 900	20 900		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 537	1 537		
Autres dettes (**)	3 738	3 738		
Produits constatés d'avance	2 956	2 956		
TOTAL	105 772	46 737	15 171	43 685
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 062			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 714			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires (62 764 K€). Trois emprunts ont été souscrits en 2023 : emprunt pour un montant de 1 377 k€ pour le financement de la résidence Accueil à Louviers et 1 610 k€ pour les travaux de la résidence accueil à Belfort.

A noter le refinancement des emprunts des Ehpad de la Mothe St Heray et de Seppois Waldigghoffen pour 11 075k€

Les « **Dettes financières diverses** » représentent principalement les cautions reçues des résidents (1 712K€) et concernent principalement les cautions reçus des résidents des établissements pour un montant de 1 461 k€ et 251 k€ d'intérêts courus non échus (report d'échéances à la suite de la pandémie).

Les dettes Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante des établissements de la Fondation (11 587 K€).

Les Dettes fiscales et sociales

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » pour 20 900 k€ comprend principalement les dettes sur congés payés, CET et « **Autres personnels charges à payer** » chargées pour un montant de 13 583 k€.

Etat des charges à payer

(Montant en milliers d'euros)	Montant
Factures non parvenues	1 882
Personnel - congés à payer	6 698
Personnel - autres charges à payer	2 175
Charges s/provision congés à payer	2 698
Organismes sociaux à payer	1 130
Fournisseurs d'immobilisations -FNP	196
Etat charges a payer	881
Autres charges à payer	59
Total	15 719

Commentaires sur le compte de résultat

Note 1 : Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	Année 2023			Année 2022			
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	
Ventes de Biens et Services	15 582	3 317	8 772	3 493	3 187	6 865	3 327
(dont activités lucratives nouvelles)	772		172	600		172	642
Produits de Tiers Financeurs	193 331	133 085	59 410	836	123 878	56 690	749
Total Prestations de services	208 913	136 402	68 182	4 329	127 065	63 555	4 076
Ressources liées à la générosité du pu	17 599		16	17 583		15	17 562
Versements des fondateurs	-						
Contributions financières autres	1 689	13	316	1 360	26	473	2 971
Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges	1 421	561	266	594	797	122	1 050
Utilisations des fonds dédiés	4 025	2 096	1 525	404	1 565	1 090	760
Autres produits	1 601	467	592	542	730	374	374
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	235 249	139 539	70 897	24 812	130 183	65 629	26 793

Les ventes de Biens et Services comprennent notamment les recettes issues des activités lucratives pour un montant de 772 k€.

Les « **Produits des tiers financeurs** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Ressources liées à la générosité du public** » pour 17 599 K€ contient les dons exclusivement perçus par le Siège.

Les dons manuels représentent 9 264K€, contre 9 590 K€ réalisés en 2022.

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

Legs, donations ou assurances-vie

Pour rappel, depuis le nouveau Règlement ANC 2018-06, la comptabilisation des legs, donations et assurances vie au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La rubrique « *Legs, donations et assurances-vie* » présente les produits nets des charges afférentes.

Elle regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations »
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat

La rubrique « Utilisation des fonds dédiés »

Le report des ressources non utilisées au cours de l'exercice provenant de la générosité du public (autres que les Legs, donations ou assurances-vie), des autorités de tarification (notamment les crédits non reconductibles ou les subventions) ainsi que tout autres organismes, encaissés au cours de l'exercice et attribués à des projets définis.

Montants en euros

PRODUITS	Montants 2023	Montants 2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 336 286 €	2 109 175 €
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	3 541 002 €	7 634 820 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 611 571 €	2 403 014 €
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	5 886 580 €	3 796 466 €
CHARGES	Montants 2023	Montants 2022
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 426 580 €	1 990 112 €
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 921 188 €	6 916 398 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	8 027 671 €	7 036 965 €

Les charges d'exploitation

La répartition des charges d'exploitation par activité est la suivante :

(En milliers d'euros)	Année 2023			Année 2022			
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	
Achats de marchandises, mat.premières et variation de stocks	253	54	155	44	59	123	12
Autres achats et charges externes	86 289	43 001	34 588	8 700	39 104	33 822	7 673
(dont activités lucratives)	59		54	5		37	682
Aides financières	3 367	307	828	2 232	351	1 396	1 921
Impôts et taxes	11 574	7 481	2 315	1 778	7 093	2 161	1 667
Salaires et rémunérations	82 488	54 669	18 356	9 463	53 134	16 005	8 994
Charges sociales et autres charges de personnel	31 719	20 701	6 894	4 124	20 251	6 142	3 839
Dotations aux amortissements et provisions	13 337	8 103	1 847	3 387	7 596	1 369	2 785
Reports en Fonds dédiés	5 986	2 007	2 151	1 828	1 630	2 523	6 068
(dont activités lucratives)	-						65
Autres charges	3 221	1 131	1 320	770	943	807	886
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	238 234	137 454	68 454	32 326	130 161	64 348	33 845

Note 2 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts pour un montant de 1 405 k€.

Note 3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 699 k€ se décompose de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros

Resultat exceptionnel	Montants 2023	Montants 2022
Quote part des subventions virées au compte de résultat	1 425	1 270
Plus ou moins value sur cessions d'actifs	54	1 151
Resultat exceptionnel sur opération des gestion	-82	121
Autres charges exceptionnelles	-140	-292
Dotations et reprises de provisions réglementées, Exceptionnels et transferts de charges	-558	-9
Résultat Exceptionnel	699	2 241

Note 4 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les « **Résultats sous gestion contrôlée** »

Le compte « *résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"* » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Résultats de gestion par secteur d'activité (en milliers d'euros)	2023				2022	
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion :						
produits	50 273	72 755	2 501	45 899	66 976	2 814
charges	50 081	72 733	3 121	46 305	67 852	3 047
résultat	192	21	-620	-406	-877	-233
Enfance - Jeunesse :						
produits	15 838	1 014	357	14 607	848	348
charges	15 427	1 038	532	15 370	899	498
résultat	411	-24	-175	-763	-51	-150
Handicap- Dépendance - Soins :						
produits	77 610	1 004	621	73 049	1 157	795
charges	80 669	969	521	76 857	912	626
résultat	-3 059	35	100	-3 808	245	169
Siège et produits divers de la Fondation : produits	0	193	40 998	0	194	43 785
charges	0	199	36 161	0	219	43 053
résultat	0	-5	4 838	0	-25	732
Association Travage et Partage :						
produits	0	0	1 331	0	0	870
charges	0	0	1 390	0	0	965
résultat	0	0	-59	0	0	-95
SCI l'Entente :						
produits	0	0	146	0	0	119
charges	0	0	169	0	0	147
résultat	0	0	-23	0	0	-28
SCI Les Lilas :						
produits	0	0	1 229	0	0	1 147
charges	0	0	683	0	0	683
résultat	0	0	547	0	0	464
Total produits de gestion	143 722	74 966	47 183	133 556	69 175	49 878
Total charges de gestion	146 178	74 939	42 577	138 532	69 883	49 018
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)	-497	-96	-452	497	96	84
Résultats de gestion	-2 953	-69	4 154	-4 480	-612	943
résultat total de gestion		1 133			-4 148	

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un résultat déficitaire de 2 953 k€ en 2023 contre un résultat déficitaire de 4 480 k€ en 2022.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat déficitaire de 69 k€ contre un résultat déficitaire de 612 k€ en 2022.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 4 522 k€ contre 944 k€ en 2022.

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	-2 456	27	4 607	-4 976	-708	858
Résultats repris aux exécutions budgétaires	699	0		1 500	338	
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires	0					
Retraitement consolidation (CET,Fillon,CP)	-497	-96	-84	497	96	84
Résultats de gestion	-2 254	-69	4 522	-2 980	-273	942
Résultats de gestion global		2 199			-2 312	

Note 5 : Les contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, la Fondation a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Les contributions en nature consommées sont classées en quatre catégories de charges et s'élèvent à 9 038k€ comprenant :

- Les secours en nature pour un montant de 4 108 k€
- La mise à disposition gratuite de bien pour un montant de 3 194 k€
- Des prestations en nature pour 228 k€
- Et du personnel bénévole pour 1 508 k€

IV – Informations spécifiques – CROD - CER

Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 367 750	21 367 750	17 810 392	17 810 392
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	17 599 426	17 599 426	17 576 968	17 576 968
- Dons manuels	9 264 112	9 264 112	9 589 917	9 589 917
- Legs, donations et assurances-vie	8 027 671	8 027 671	7 036 965	7 036 965
- Mécénat	307 643	307 643	950 086	950 086
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 768 324	3 768 324	233 424	233 424
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 363 963	-	21 544 181	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 691 301		3 480 082	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 672 662		18 064 099	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	193 330 348		181 318 468	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 903 015		2 385 480	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	4 025 150	358 055	3 415 536	1 099 803
TOTAL	241 990 226	21 725 804	226 474 057	18 910 195
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	215 825 351	7 587 846	203 760 197	7 557 176
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	213 001 873	5 484 720	200 957 801	5 467 197
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 823 478	2 103 126	2 802 396	2 089 979
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 317 901	5 297 632	4 870 811	4 853 224
2.1 Frais d'appel à la générosité du public*	5 317 901	5 297 632	4 870 811	4 853 224
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 135 287	2 256 568	10 705 473	1 960 249
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 583 631		1 051 800	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	8 622		14 124	
6 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	5 986 475	977 890	10 220 836	3 508 486
TOTAL	240 857 266	16 119 935	230 623 241	17 879 135
EXCEDENT OU DEFICIT	1 132 959	5 605 869	- 4 149 184	1 031 060

* déduction faite des recettes en atténuation

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 037 621	9 037 621	8 797 778	8 797 778
Bénévolat	1 507 597	1 507 597	859 744	859 744
Prestations en nature	228 054	228 054	85 664	85 664
Dons en nature	7 301 970	7 301 970	7 852 370	7 852 370
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	9 037 621	9 037 621	8 797 778	8 797 778
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	9 037 621	9 037 621	8 797 778	4 417 799
Réalisées en France	9 037 621	9 037 621	8 797 778	4 417 799
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	9 037 621	9 037 621	8 797 778	4 417 799

Les produits par origine

Les produits de la Fondation se décomposent en :

- 80 % de Subventions et autres concours publics en 2023 égal à 2022
- 9 % des produits liés à la générosité du public en 2023 contre 8% à 2022
- 11% de produits autres en 2023 contre 12% à 2022.

1- Les produits liés à la générosité du public comprennent

Les dons manuels pour un montant de 9 264k€ contre 9 590k€ en 2022

Les dons manuels constituent une ressource importante de la Fondation.

Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels représentent 43% des produits liés à la générosité du public.

Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour un montant de 8 028k€ contre 7 037 k€ en 2022

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Les Legs, donations et assurances-vie représentent 37% des produits liés à la générosité du public en 2023 identique à ceux de 2022. Pour rappel, le règlement ANC n° 2018-06 a apporté des changements dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration.

Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Mécénat pour un montant de 308 k€ contre 950 k€ en 2022

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Le Mécénat représente 1.4% du total des produits liés à la générosité du public en 2023.

Les autres produits liés à la générosité du public pour un montant de 3 768 k€ contre 233 k€ en 2022

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit

Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values cessions des actifs issus de l'AGP à l'exclusion de ceux reçus par legs et donations et destinés à être cédés.

Cette importante variation entre 2022 et 2023 correspond principalement aux revenus financiers de titres provenant de legs.

2- Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie sont de 1 691 k€ en 2023 contre 3 480 k€ en 2022

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fournitures de biens.

Autres produits non liés à la générosité du public sont de 20 041 k€ en 2023 contre 18 064 k€ en 2022

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

3- Les subventions et autres concours publics 193 330 k€ en 2023 contre 181 318 k€ en 2022

Ils sont représentés par les produits de journées et de dotation globale ainsi que les subventions versées par l'Etat, les régions, les départements, les Villes et les collectivités publiques.

4- Les reprises sur provisions et dépréciations d'un montant de 1 903 k€ en 2023 contre 2 385 k€ en 2022

Cette rubrique reprend l'ensemble des provisions et dépréciations inscrites au compte de résultat d'exploitation et exceptionnel.

5- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public pour un montant de 4 025 k€ en 2023 contre 3 415 k€ en 2022

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Les charges par destination

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories

Les missions sociales sont de 215 825 k€ en 2023 contre 203 760 k€ en 2022

Les missions sociales représentent 90 % des emplois de l'exercice. Elles sont décrites dans la première partie du rapport dans la Présentation de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds sont de 5 318 k€ en 2023 contre 4 870 k€ en 2022

Les frais de recherche de fonds qui comprennent :

- Des frais d'appel à la générosité du public ;
- Des frais de recherche d'autres ressources (non présents à la Fondation)

Les frais de recherche de fonds représentent 2 % des emplois.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures

- Les frais d'appel et de gestion des dons ;
- Les frais d'appel des legs (la gestion administrative des legs ayant été intégrée au Frais de fonctionnement)

Les frais d'appel et de gestion des dons : Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings, les charges de communication ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires.

Les frais d'appel des dons et legs : Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux dons, legs et donations.

Les frais de recherche de fonds représentent 25% des produits liés à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement sont de 11 135 k€ en 2023 contre 10 705 k€ en 2022

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, ressources humaines, comptabilité et gestion, système d'information, et la gestion administrative des legs.

Les frais de fonctionnement de la Fondation représentent 5% du total des emplois.

La part des frais de fonctionnement affectée à la générosité du public représente 11% du total des produits liés à la générosité du public.

Origine des dépenses de fonctionnement

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement
Achats de marchandises	-
Variation de stock	-
Autres achats et charges externes	2 631 909
Aides financières	7 122
Impôts, taxes et versement assimilés	886 899
Salaires et traitements	4 739 582
Charges sociales, autres charges de personnel	2 253 168
Dotations aux amortissements et dépréciations	187 317
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	417 047
Charges financières	2 363
Charges exceptionnelles	9 881
Participations des salariés aux résultats	
Impôt sur les bénéfices	
TOTAL	11 135 287

Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et à la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- Des différents services : « direction générale, direction des programmes et direction financière., système d'information, gestion des ressources humaines, direction des affaires générales » ;
- Du Conseil d'administration ;
- De la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en croissance en 2023 (11 135 K€ en 2023 contre 10 705 K€ en 2022)

Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 1 507 k€ et 7 302 k€ en 2023 (7852 k€ en 2022) et représentent près de 123 473 heures consacrées par les experts bénévoles.

Les contributions en nature consommées sont destinées à financer des missions sociales en France pour un montant de 9 038 k€ en 2023 contre 8 798 k€ en 2022.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en		Réalisées à		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	32 347	-			-	
Variation de stock	- 7 035	-			-	
Autres achats et charges externes	79 620 575	174 011			4 090 630	
Aides financières	1 949 225	1 408 953			-	
Impôts, taxes et versement assimilés	10 434 911	130 008			122 378	
Salaires et traitements	76 202 665	791 761			753 260	
Charges sociales, autres charges de personnel	28 800 705	316 425			348 784	
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 477 738				1 248	
Dotations aux provisions						
Report en fonds dédiés						
Autres charges	2 801 936	1 952			1 601	
Charges financières	1 411 043	-			-	
Charges exceptionnelles	277 764	366			-	
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL	213 001 873	2 823 478	-	-	5 317 901	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	-				32 347
Variation de stock	-				- 7 035
Autres achats et charges externes	2 631 909				86 517 126
Aides financières	7 122				3 365 300
Impôts, taxes et versement assimilés	886 899				11 574 196
Salaires et traitements	4 739 582				82 487 268
Charges sociales, autres charges de personnel	2 253 168				31 719 083
Dotations aux amortissements et dépréciations	187 317				11 666 303
Dotations aux provisions		2 583 631			2 583 631
Report en fonds dédiés				5 986 475	5 986 475
Autres charges	417 047				3 222 536
Charges financières	2 363				1 413 406
Charges exceptionnelles	9 881				288 011
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices			8 622		8 622
TOTAL	11 135 287	2 583 631	8 622	5 986 475	240 857 266

Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Le stock final de Générosité du Public (GP) annoncé dans le CER de l'exercice 2022 pour un montant de 15 910 K€ continuait à prendre en compte les fonds destinés à l'absorption des coûts de Morfondé pour un montant de 8 240 K€.

Le stock de la générosité de clôture résulte du solde entre le stock d'ouverture de la générosité du public au 1^{er} janvier 2023 retraité des fonds pour Morfondé (8 240 k€) et augmenté de l'excédent de la générosité du public générée au cours de l'exercice (5 606 k€) correction faite des désinvestissements nets liés à la générosité du public (134 k€) soit un montant de ressources liées à la générosité du public en fin d'exercice de 13 410 k€.

Ressources

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « dons » et « legs et autres libéralités », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	7 587 846	7 557 176
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	5 484 720	5 467 197
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 103 126	2 089 979
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 297 632	4 853 224
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 297 632	4 853 224
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 256 568	1 960 249
TOTAL DES EMPLOIS	15 142 045	14 370 649
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	977 890	3 508 486
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 605 869	1 031 060
TOTAL	21 725 804	18 910 195

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 367 750	17 810 392
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	9 264 112	9 589 917
- Legs, donations et assurances-vie	8 027 671	7 036 965
- Mécénats	307 643	950 086
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	3 768 324	233 424
TOTAL DES RESSOURCES	21 367 750	17 810 392
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	358 055	1 099 803
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	21 725 804	18 910 195

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	15 910 990	18 603 610
Correction du stock décision du CA 18.12.23	- 8 240 000	-
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	5 605 869	1 031 060
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	133 618	- 3 723 680
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 410 477	15 910 990

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	9 037 621	8 797 778
Réalisées en France	9 037 621	8 797 778
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	9 037 621	8 797 778

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 037 621	8 797 778
Bénévolat	1 507 597	859 744
Prestations en nature	228 054	85 664
Dons en nature	7 301 970	7 852 370
TOTAL	9 037 621	8 797 778

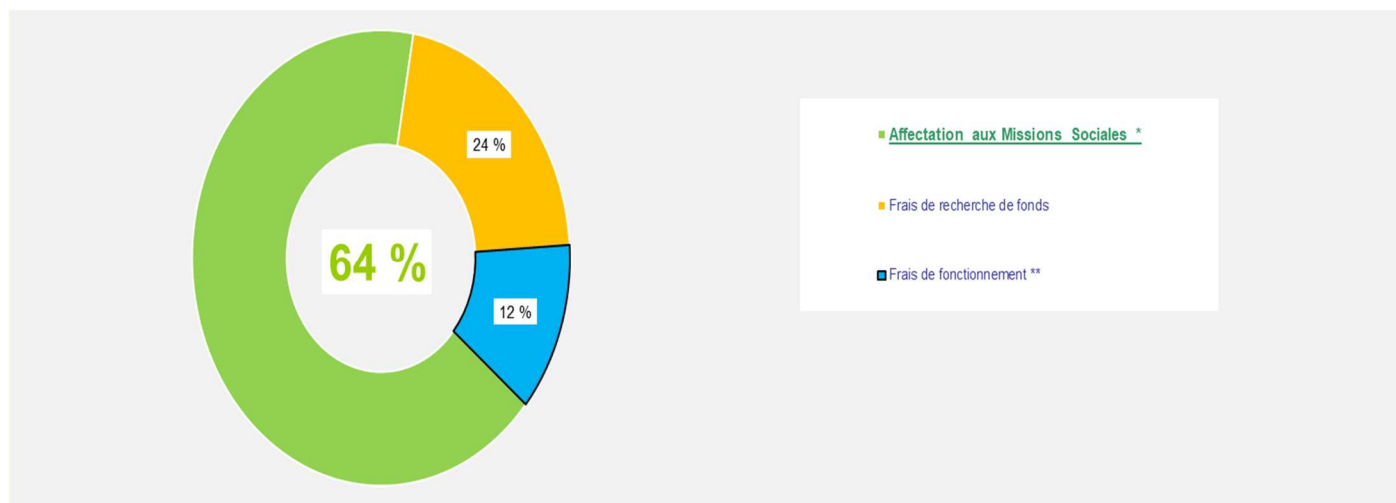
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	9 993 166	9 091 369
(-) Utilisation	- 371 172	- 2 606 689
(+) Report	977 890	3 508 486
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 599 885	9 993 166

Les missions sociales représentent 90% du total des ressources y compris l'excédent lié à la générosité du public (cf tableau du CROD Produits par Origine).

Le CER montre que

- 63,8% des ressources collectées auprès du public ont été affectées aux missions sociales.
- Les frais de fonctionnement représentent 11,8% des ressources collectées auprès du public y compris l'excédent à la générosité du public.
- Les frais de recherche de fonds représentent 24,4 % des ressources collectées auprès du public y compris l'excédent lié à la générosité du public.

		2023		2022
Affectation aux Missions Sociales *	13 872	63,8%	11 300	59,8%
Frais de recherche de fonds	5 298	24,4%	4 853	25,7%
Frais de fonctionnement **	2 557	11,8%	2 757	14,6%
Total de la ressource collectée auprès du public	21 726	100%	18 910	100%



Utilisation complémentaire de la générosité du public pour des investissements portant ce ratio à 64%

Comme nous l'indiquons les années précédentes, les excédents de générosité du public qui ont été mis en stock au fur et à mesure, avec comme objet de venir financer des missions sociales sur des projets majeurs immobiliers, peuvent se concrétiser par des investissements.

Nous avons l'année dernière ainsi pu utiliser 3,9 M€ de stock de générosité du public pour des investissements.

Ce n'est pas le cas cette année.

Le ratio de ressources collectées auprès de la générosité du public et affectées aux missions sociales reste donc inchangé par rapport aux données reprise du Crod.

C'est donc cette année 64 % des ressources collectées auprès de la générosité du public qui ont été affectées aux missions sociales en y incluant les investissements de l'année.

A la clôture de l'exercice 2023, il apparaît un excédent issu de la générosité du public pour un montant de 5 606k€

Cet excédent va venir alimenter le stock de générosité du public pour être utilisé principalement à des missions sociales en cours ou à venir.

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2023 s'élève à 13 410K€. Il est reporté sur les exercices à venir.

Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice

Le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisés et reporté en 2023 est de 10 600 k€. Ce montant servira à financer les dépenses pour les projets définis par les donateurs.

V- Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de l'association, s'élèvent à un montant de 128 k€.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Engagements donnés

<i>Engagements donnés</i>	Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
Inscription en hypothèque au 1er rang	4 100
Inscription en hypothèque au 2 eme rang	674
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	198
Inscription en hypothèque auprès de la BFCC 1er rang	2 752
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne	9 469
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 2eme rang	1 236
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 3eme rang	637
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	19 066

Engagements reçus

<i>Engagements reçus</i>	Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	22 867
Garantie d'emprunts contractés auprès de la BFCC	3 601
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CE	6 696
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	33 164

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2023 est de 10 754K€ contre 9 518 k€ au 31 décembre 2022.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite à l'exception de 1 081K€ accordées par les financeurs.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1^{er} janvier 2023 selon les hypothèses suivantes :

- Salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- Progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- Âge théorique de départ à la retraite fixé à 64 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité « INSEE 2011-2013 » ;
- Utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00 % ;
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.17 %, d'un taux de charges sociales de 42 % et un taux de taxe sur les salaires de 10 %

Legs

Les engagements de Legs acceptés jusqu'à ce jour (06/06/2024) s'élèvent à 677 k€

DENOUEMENT DES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 2022							Dossiers ouverts en 2024 ET /OU En attente de C.A / Bureau 2024		
TYPE	CODE	Ouverture	Date d'acceptation	Total Net annexe 2022	Total NET exercice 2023	Situation au 31/12/2023	Total NET AU 04 JUIL 2024 (N.C = non communiqué)	Dossiers acceptés en CA/BUREAU	Situation au 4 JUIL 2024
Suc	19007	14/03/2019	BUREAU 13/04/23	103 932 €	102 281 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22001	03/02/2022		392 873 €	392 873 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	392 873 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21018	21/01/2021	BUREAU 30/11/23	N.C	44 089 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	20009	26/05/2020		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	19011	06/05/2019		NC	NC	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	20008	18/06/2020		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL			EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21013	12/04/2021		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21014	01/01/2021		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	22007	20/01/2022	BUREAU 15/06/23		14 903 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	16040	07/12/2016	RENONCIATION AU LEGS	N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	0 €	0 €	BUREAU 18/04/24 - RENONCIATION
Suc	21012	01/01/2021	BUREAU 13/04/23	N.C	129 532 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22016	28/09/2022	BUREAU 13/04/23	119 985,00 €	119 985,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22018	14/09/2022	BUREAU 02/02/23	81 372,00 €	81 372,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22022	25/10/2022	BUREAU 02/02/23	894,00 €	894,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22024	24/10/2022	BUREAU 02/02/23	28 093,00 €	28 093,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22027	24/10/2022	BUREAU 13/04/23	77 494,00 €	77 494,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22031	25/11/2022	BUREAU 15/06/23	N.C	77 776,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	23005	26/01/2023	BUREAU 15/06/23		229 503,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	23006	26/01/2023	BUREAU 12/10/23		86,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	23012	11/05/2023			2 582,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		2 582,00 €	BUREAU 08/02/24
Suc	23009	02/03/2023	BUREAU 15/06/23		227 359,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	23007	25/01/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23011	11/05/2023	BUREAU 12/10/23		34 248,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	23010	07/02/2023	BUREAU 15/06/23		37 842,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	23001	13/01/2023			9 855,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	9 855,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23025	17/10/2023			46 077,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	46 077,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23029	19/12/2023			118 000,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	118 000,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	24004	05/02/2024					58 928,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	24007	05/02/2024					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	24006	20/02/2024					51 139,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	24009	22/04/2024					11 034,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23028	04/12/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		32 619,00 €	BUREAU 18/04/24
Suc	23024	26/12/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		190 995,00 €	BUREAU 18/04/24
Suc	24008	29/03/2024						10 048,00 €	BUREAU 18/04/24
Suc	24003	19/01/2024						101 393,00 €	BUREAU 18/04/24
Suc	23020	17/10/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		326 373,00 €	BUREAU 18/04/24
Suc	23021	22/09/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		720 885,00 €	BUREAU 08/02/24
Suc	24001	19/01/2024						30 000,00 €	BUREAU 08/02/24
Suc	23030	28/12/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		30 000,00 €	BUREAU 08/02/24
Suc	24002	19/01/2024						2 560 590,00 €	CONSEIL 26/04/24
Suc	23027	17/11/2023			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		3 834,00 €	BUREAU 08/02/24
Suc									
			Total des legs restants à recevoir (hors legs en cours)	804 643 €	569 387 €		676 872 €	4 009 319 €	
									LEGS NON ACCEPTES EN CONSEIL AU 4 JUIL 2024
									LEGS ACCEPTES ENTRE LE 31/12/2023 et LE 04/06/2024

Transactions liées

❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 06 décembre 2019, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

- ✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2023, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 342 033 euros.

- ✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2023 est de 314 046€.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Au titre de l'exercice 2023, l'impact de cette convention a été de 304 620 €.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 s'élève à 1 064 809 € et a été comptabilisé sur l'exercice 2023 dans les comptes de la Fondation.

❖ Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900 000 €, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %.

Une convention d'avance de trésorerie à hauteur de 400 000€ a été signée le 18 novembre 2020 aux mêmes conditions que la précédente. Un avenant a été présenté et approuvé au bureau du 1^{er} avril 2021 pour un montant de 400 K€ aux conditions identiques que les précédentes, et ce, portant le cumul à 1 705K€.